



Relouer avant la fin du préavis

Par **Catchica**, le **27/03/2014** à **06:34**

Je viens de donner mon préavis de 3 mois à l'agence immobilière, mais je quitterai les lieux dans 1 mois. Je viens d'apprendre que le propriétaire veut résilier son contrat avec l'agence, et gérer lui-même son bien. J'espérais que ce logement puisse être reloué dès mon départ, afin de ne pas avoir à payer les 3 mois, mais le propriétaire a également un préavis à respecter auprès de l'agence. A-t-il le droit de relouer avant l'expiration de son préavis ?
Merci de votre réponse
Catherine

Par **janus2fr**, le **27/03/2014** à **13:41**

Bonjour,
Il n'y a pas de rapports entre les baux et les mandats de gestion. Un propriétaire peut très bien signer un mandat de gestion ou le résilier alors qu'il y a un locataire en cours de bail. En revanche, dans le cas présent, si le propriétaire veut prendre un nouveau locataire avant la résiliation du mandat, il devra payer les frais d'agences (et le locataire aussi) à la signature du bail, ce qui ne l'intéresse sûrement pas...

Par **Catchica**, le **27/03/2014** à **14:03**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Je viens de me renseigner aussi auprès de l'agence, qui n'a pas encore reçu la résiliation du propriétaire, mais cependant est au courant. Donc, elle ne remettra pas ce bien en location. Je suppose que le propriétaire attendra la fin de mon préavis de 3 mois pour reprendre la gestion. Pas de chance pour moi, je vais devoir payer jusqu'au bout !!!